

PRÉAVIS N° 93-2025 AU CONSEIL COMMUNAL

**Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2024
des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai
Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions**

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Mardi 20 janvier 2026 à 19h30 – Salle de conférences de la Salle de spectacles

Préavis déposé au Conseil communal le 11 décembre 2025

Préavis N° 93-2025

Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2024 des postulats et motions
Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents
postulats et motions

Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000	3
3. Postulat de Mme la Conseillère communale Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons », du 20 juin 2013 / Motion de M. le Conseiller communal Vincent Keller « Pour un centre-ville du XXI ^e siècle : moderne et piétonnier », du 7 mars 2013	4
4. Postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens », du 20 juin 2013	4
5. Motion de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015.....	4
6. Postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », du 11 mai 2017	5
7. Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver », du 10 octobre 2019	6
8. Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Transformation NUMÉRIQUE : une reconfiguration de la notion de service public pour notre Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter », du 12 décembre 2019	6
9. Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé « Un braquet solidaire », du 8 octobre 2020	7
10. Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! », du 4 février 2021	8
11. Motion de M. le Conseiller communal Silvio Torriani « Renens : sans publicité commerciale ? », du 29 avril 2021	8
12. Postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca « Création d'une carte d'appartenance communale : un outil de cohésion sociale et vivre ensemble », du 24 juin 2021	9
13. Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « Bienvenue au Censuy », du 9 septembre 2021	11
14. Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ma récré se met au vert : pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école », du 7 octobre 2021 / Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Vers une école et des lieux d'accueil plus durables et pour tous les genres : pour la mise en œuvre d'un plan d'action », du 7 octobre 2021 / Postulat de Mme la Conseillère communale Colette Racloz « Des bancs de l'amitié dans les cours de récréés », du 7 septembre 2023	12

15. Postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz « Achat par la Commune de Renens de la parcelle 847 située sur le périmètre de l'avenue de Longemalle (jardins familiaux) », du 3 février 2022	12
16. Postulat de Mmes les Conseillères communales Marie Schneider et Joëlle Zahnd « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous - un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! », du 10 mars 2022	13
17. Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Dynamiser et rendre attractives les rues de Renens », du 19 mai 2022.....	13
18. Postulat de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relatif à la mise à 30 km/h de la rue du Simplon, du 2 mars 2023	14
19. Postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca « Pour un contrôle des loyers en période de pénurie », du 11 mai 2023.....	14
20. Postulat de Mme la Conseillère communale Lucie Mauch « Pour une protection adaptée de la place de jeux de la place du Marché », du 11 mai 2023	14
21. Postulat de Mmes les Conseillères communales Verena Berseth et Joëlle Zahnd « La Rue du Lac n'est pas une entrée d'autoroute », du 11 mai 2023	15
22. Postulat de Mme la Conseillère communale Angela Thode « Des marquages tactilo-visuel à l'attention des aveugles et malvoyants », du 11 mai 2023	16
23. Motion de M. le Conseiller communal François Delaquis « Pour un passage d'un concept de manifestations propres et respectueuses de l'environnement de 2009 à un Règlement actualisé en fonction des besoins des organisateurs, de la population et de l'environnement », du 9 novembre 2023	16

Renens, le 1^{er} décembre 2025

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. PRÉAMBULE

Selon la pratique en vigueur depuis juin 2009 et suivant l'article 57 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité dépose son rapport sur les initiatives en suspens adressées par le Conseil communal.

A l'instar du dernier rapport en date (préavis N° 74-2024), les réponses apportées aux interventions concernées impliquent, pour certaines, leur classement définitif une fois ces dernières validées par le Conseil. A noter également que le présent préavis est usuellement confié pour traitement à la Commission de gestion, avec la présence d'une large délégation de la Municipalité.

2. MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL GILBERT STÖCKLI RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, DU 23 MARS 1995 / MOTION DU GROUPE LIBÉRAL CONCERNANT UN PROJET DE BIBLIOTHÈQUE, DU 14 DÉCEMBRE 2000

Résumé

La motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli demande à la Municipalité de présenter un projet de réalisation pour une bibliothèque municipale à Renens. Celle du groupe libéral demande la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque moderne au centre-ville.

Réponse de la Municipalité

Différentes offres de bibliothèques sont aujourd'hui présentes sur le territoire renanais. Elles proposent des services de qualité et offrent de nombreuses animations pour un public large. Compte tenu du contexte actuel, la Municipalité parvient aux mêmes conclusions amenées dans le cadre du préavis des suspens N° 74-2024.

Tel qu'indiqué dans ledit préavis, le statut réglementaire de la motion ne permet pas un classement direct et nécessite soit un projet de décision, soit un contre-projet. La Municipalité annonce pour cela le dépôt de deux préavis distincts pour l'utilisation du fonds dit "Berty Michoud", à l'origine des présentes initiatives. Ces deux projets auront comme objectif commun de poursuivre l'enrichissement de l'offre bibliothécaire et culturelle sur le territoire renanais, en accord avec la donation dudit fonds. Ils prévoient ainsi la mise en place d'un programme de "Bibliothèque dans les quartiers" et l'utilisation du reste du fonds "Berty Michoud" pour une partie du projet d'occupation des rez-de-chaussée de l'îlot de la Savonnerie.

Un préavis ad hoc pour la Savonnerie sera déposé au courant de l'année 2026.

La mise en place d'une "Bibliothèque dans les quartiers" est développée dans le cadre du préavis N° 91-2025 qui a été déposé au Conseil communal dans sa séance du 13 novembre 2025. Ce programme a comme objectif d'aller au contact des Renanaïses et Renanais, dans leur environnement direct, afin de promouvoir la Bibliothèque de Renens et d'offrir quelques-uns de ses services et prestations.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ces motions.

3. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FLORENCE WIDMER « MÈBRE-SOURCE-MIDI, TROIS RUES POUR LES PIÉTONS », DU 20 JUIN 2013 / MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL VINCENT KELLER « POUR UN CENTRE-VILLE DU XXI^E SIÈCLE : MODERNE ET PIÉTONNIER », DU 7 MARS 2013

Résumé

Le postulat de Mme la Conseillère communale Florence Widmer et la motion de M. le Conseiller communal Vincent Keller demandent à la Municipalité de changer la zone de rencontre constituée des rues de la Mèbre, de la Source et du Midi en zone piétonne.

Réponse de la Municipalité

Tel qu'annoncé dans le préavis N° 74-2024, le projet du tram, en cours de réalisation, prévoit une redéfinition du concept de mobilité au centre-ville à la suite de sa mise en service. Celle-ci permettra de fournir une réponse complète aux deux interventions.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat et à cette motion.

4. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE LINE ROUYET ET M. LE CONSEILLER COMMUNAL OUMAR NIANG « POUR UN ESPACE CULTUREL AU CENTRE-VILLE DE RENENS », DU 20 JUIN 2013

Résumé

Le postulat demande à la Municipalité d'entamer une réflexion qui devra permettre la création au centre-ville d'un espace dédié aux activités culturelles et associatives. Afin d'intégrer toutes les franges de la population, la définition de cet espace devrait se faire par le biais d'une démarche participative.

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre du projet de l'îlot de la Savonnerie, le programme d'occupation du rez-de-chaussée tel que discuté au moment du dépôt du présent préavis comprend la création d'une bibliothèque-médiathèque, associée à la Ludothèque Le Potiron. Cet espace aura pour mission d'offrir à la population différentes activités culturelles et de médiation.

Le programme d'occupation des rez-de-chaussée fera l'objet d'un futur préavis qui sera déposé au Conseil communal dans le courant de l'année 2026. Ce dernier permettra d'aborder directement les enjeux du présent postulat.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

5. MOTION DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE ELODIE GOLAZ GRILLI « HARMONISATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES COMMERCES AVEC L'OUEST LAUSANNOIS », DU 8 OCTOBRE 2015

Résumé

Dans un contexte de grands travaux qui impacte particulièrement le tissu commercial du centre-ville, une démarche d'harmonisation des horaires avec les autres communes de l'Ouest lausannois est proposée. Il s'agit concrètement de permettre une fermeture des commerces à 18h le samedi, soit une prolongation d'une heure en comparaison de la situation actuelle.

Réponse de la Municipalité

Une nouvelle mouture du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins a été finalisée et proposée au Conseil communal par le biais du préavis N° 73-2024. La Municipalité avait alors décidé d'y intégrer simultanément la réponse à la présente motion, soumettant directement au vote une fermeture des commerces à 18h le samedi.

Ce faisant, la Municipalité s'inscrivait dans la procédure de réponse prévue pour une motion – la motion étant un objet contraignant. A rappeler également que la Municipalité était et reste opposée en l'état à cet élargissement. Elle invitait ainsi le législatif communal à amender cet horaire dans le sens d'un maintien du statu quo (fermeture à 17h le samedi).

En marge de ce préavis, le syndicat UNIA a adressé un courrier au Conseil communal ainsi qu'à la Municipalité pointant ce qu'il estimait comme des manquements dans la représentativité des opinions, et plus spécifiquement celles des acteurs opposés à toute extension des horaires sans contreparties pour les salariés. Afin de confirmer l'impartialité de ce projet et de permettre une véritable assise à un futur règlement d'importance stratégique pour les commerces renanais, la Municipalité a décidé de retirer provisoirement le préavis N° 73-2024 et de mener de nouvelles consultations dans le courant de l'année 2025.

Une séance a été organisée le 8 octobre et a réuni les représentants d'UNIA, des managements de Coop et de Migros, ainsi que de la promotion économique communale. Durant cet échange, le syndicat a rappelé l'importance d'une convention collective de travail (CCT) comme condition *sine qua non* à toute extension des heures d'ouverture. Dans l'optique de définir un projet final de compromis accepté par les différentes parties, la Municipalité adressera une proposition d'entrée en matière aux directions des deux grands distributeurs pour discuter d'une future CCT dans le commerce de détail à Renens.

Le préavis N° 73-2024 sera complété avec les éléments évoqués ci-dessus, et redéposé auprès du Conseil dans le courant de l'année 2026. En cas de validation de principe de la part de Coop et Migros, une négociation de fond sera lancée et accompagnée par la Municipalité, se basant sur le modèle de CCT en vigueur auprès des commerces de la Ville de Lausanne. La réponse à la motion se verrait ainsi retirée du préavis, pour être traitée de manière *ad hoc* une fois le processus de négociation terminé.

En cas de non entrée en matière de Coop et Migros, la réponse à la motion se verrait confirmée dans le préavis dans sa forme initiale.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

6. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL NICOLAS FREYMOND « RENENS À 30 KM/H LA NUIT ? », DU 11 MAI 2017

Résumé

La Ville de Lausanne a abaissé la vitesse maximale à 30 km/h la nuit sur certains axes routiers centraux. Partant de ce modèle et pour diminuer les nuisances sonores, renforcer la sécurité et réduire les émissions de CO₂, il est demandé à la Municipalité d'étudier à son tour l'opportunité d'abaisser à 30 km/h la vitesse maximale entre 22h et 6h sur tout ou sur une partie des axes routiers renanais actuellement limités à 50 km/h.

Réponse de la Municipalité

Tel qu'annoncé dans le préavis N° 74-2024, des projets routiers d'ampleur sont actuellement en cours tels que le futur tram et le bus à haut niveau de service (BHNS). Le contexte de chantier ne permet pas le lancement d'un projet qui modifierait de manière importante la circulation à Renens et qui nécessiterait des aménagements et la pose de signalisation particulière. Des études préliminaires ont déjà eu lieu. Le projet nécessitera une validation par la Commission cantonale de circulation pour le test d'un passage d'axes routiers à 30 km/h la nuit ainsi que pour une entrée en vigueur à finaliser en fin de chantier.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

7. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL FRANÇOIS DELAQUIS INTITULÉ « LE PRIX D'ACHAT ET SES COMPOSANTS, UN RAPPORT DIFFÉRENT ET UN NOUVEL ÉQUILIBRE DURABLE À TROUVER », DU 10 OCTOBRE 2019

Résumé

Le postulat de M. le Conseiller communal Delaquis demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de trouver un meilleur équilibre dans ses critères d'achats courants ainsi que dans ses appels d'offres publics afin de mieux prendre en compte les aspects environnementaux et humains. Il est également demandé d'adjoindre aux préavis municipaux la liste des critères d'adjudication appliqués dans les appels d'offres des marchés publics.

Réponse de la Municipalité

Un groupe de travail réunissant les services concernés par les marchés publics a été mis sur pied en parallèle de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi vaudoise sur les marchés publics. Suite à l'absence simultanée du Municipal et du Chef de service de la Direction Bâtiments-Domains-Logement, l'élaboration d'une réponse à ce préavis a été suspendue et sera reprise début 2026. Une réponse sera dès lors fournie dans le courant 2026. Dans l'intervalle, la Ville applique régulièrement des critères liés au développement durable tant dans les projets en cours de réalisation que dans les appels d'offres.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

8. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL FRANÇOIS DELAQUIS « TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : UNE RECONFIGURATION DE LA NOTION DE SERVICE PUBLIC POUR NOTRE ADMINISTRATION ? UN ÉTAT DES LIEUX POUR NE LAISSER PERSONNE SE DÉCONNECTER », DU 12 DÉCEMBRE 2019

Résumé

Le postulat de Monsieur le Conseiller communal François Delaquis demande à la Municipalité d'étudier l'impact de la cyberadministration sur l'administration communale dans ses différents processus, ses relations avec les usagères et usagers, mais aussi de définir des mesures d'accompagnement pour toutes les catégories de la population.

Réponse de la Municipalité

La présente réponse vient compléter les éléments fournis dans le cadre du préavis N° 74-2024, en y intégrant des informations actualisées, notamment en matière de ressources humaines et d'investissements à venir.

Le préavis N° 42-2023, approuvé par le Conseil communal le 9 novembre 2023, demandait un crédit d'investissement pour la refonte du site internet de la Ville et la révision des processus en vue du développement de la cyberadministration. Ledit préavis présentait ainsi une première étape dans la transformation numérique de l'administration communale, permettant de définir un cadre clair et de disposer d'une vue d'ensemble des outils à disposition. La mise en ligne du site internet est prévue pour décembre 2025.

L'objectif étant de mettre en place une stratégie de transformation progressive et centrée sur les besoins des Renanaïses et des Renanais, l'administration communale, en complément à la réalisation du nouveau site, a adhéré au programme fédéral « eDéménagementCH » depuis le 15 octobre 2024. Ladite plateforme offre la possibilité aux habitantes et habitants d'annoncer leur changement d'adresse en ligne, depuis et vers n'importe quelle commune adhérente, quels que soient les cantons concernés. La mise en place de ce nouveau système a été faite tout en garantissant la possibilité, pour celles et ceux qui le souhaitent, de continuer d'aller au guichet de l'administration faire ses démarches.

Le renouvellement des permis C en ligne s'inscrit également dans le projet de digitalisation des services à la population. Ladite prestation est déployée auprès de la Ville dès 2025 en tant que commune pilote de la nouvelle procédure décidée par le Conseil d'Etat. Par ailleurs, les demandes sont de plus en plus nombreuses au sein de la Commune. Cette évolution permet de rendre plus fluides et rapides les processus au sein du Service de la population. Une réflexion est actuellement en cours afin de mettre en place un accompagnement adapté, notamment en ce qui concerne l'évolution des postes de travail.

L'introduction de ces nouveaux services en ligne constitue un élément de consolidation du partenariat entre le Canton, les communes et la cyberadministration nationale. Ces changements graduels sont accompagnés d'un projet de redéfinition des processus internes en vue de leur digitalisation. L'intention est de préparer l'administration, autant du point de vue technique que fonctionnel et humain, à implémenter rapidement les solutions de cyberadministration mises à disposition par le Canton, dès que ces solutions seront viables. A moyen terme, le projet est de mettre en place un portail citoyen qui permettra de regrouper toutes les prestations en ligne fournies par la Commune et d'en faciliter l'accès aux citoyennes et citoyens.

Les projets susmentionnés montrent la volonté de la Ville de tirer profit du numérique pour simplifier les démarches administratives. Dans l'optique d'une évolution allant vers la cyberadministration, l'accompagnement au développement des compétences numériques devient une priorité faisant partie intégrante de la stratégie de la Ville.

La conférence des affaires sociales de l'Ouest lausannois, composée des Directions des affaires sociales, a d'ailleurs développé un projet de soutien numérique qui se tient dans les communes du district depuis 2023. Ce projet, intitulé « Clic'ensemble », en est à sa phase de réalisation. En 2024, des ateliers ont été organisés chaque mois tant à Renens que dans les autres régions d'action sociale du district de l'Ouest lausannois (ARASOL et ARASAPE). Ces permanences donnent satisfaction et répondent à un réel besoin. L'ARASOL travaille en effet à une pérennisation de l'initiative.

A la lumière des projets susmentionnés, la stratégie de transformation numérique de la Ville prend forme et se veut progressive et au bénéfice des citoyennes et citoyens, dans le respect des besoins des utilisatrices et utilisateurs.

Bien qu'à ce jour la stratégie de transformation numérique n'ait pas demandé d'augmentation des EPT ou de véritable transformation de postes, la mise en œuvre du portail citoyen pourrait nécessiter une augmentation des EPT et entraîner une évolution significative des tâches de travail au sein du Service informatique.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis.

9. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NATHALIE JACCARD INTITULÉ « UN BRAQUET SOLIDAIRE », DU 8 OCTOBRE 2020

Résumé

En alternative à la voiture et en complément aux transports publics, le vélo s'impose de plus en plus souvent comme moyen de transport au quotidien. Ce moyen de transport ne doit pas pour autant devenir un objet de clivage social. Sur cette base, le postulat demande la mise en place d'une action innovante alliant solidarité, écologie et lien social autour du vélo par le biais d'un atelier « vélo solidaire », soit : un lieu de vente de vélos d'occasion, d'équipements cyclistes à bas prix, de réparations à prix coûtant et de cours d'auto-réparation. Ledit programme pourra également inclure des mécanismes de reconversion professionnelle.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a inscrit la mobilité douce (à pied et à vélo) parmi les priorités de son Programme de législature 2021-2026 mais aussi du Plan Climat communal. Différentes mesures sont prévues telles que le développement et la pérennisation des pistes et bandes cyclables ainsi que l'organisation d'une campagne de promotion du vélo. La mise en place d'un braquet solidaire est en effet cohérente avec les objectifs du Plan Climat. Une offre de ce type a été inaugurée et confirmée depuis sur le territoire renanais. Il s'agit de l'Atelier des Machines à la rue du Chêne 3 à Renens.

L'Atelier des Machines propose parmi ses services des forfaits pour l'entretien régulier des vélos ainsi que l'accès à l'atelier sur la base d'un tarif horaire et des cours d'auto-réparation.

La mise en place d'un braquet solidaire tel qu'évoqué par postulat implique l'engagement d'une institution sociale dans ce domaine d'activité, comme cela existe dans d'autres régions. Pour l'heure, malgré plusieurs appels auprès des partenaires communaux, aucune piste de collaboration concrète n'a pu être identifiée.

La Municipalité considère toutefois qu'un tel service à Renens, en parallèle à ceux proposés par l'Atelier des Machines et dans les communes voisines, serait intéressant. Elle va donc poursuivre sa recherche afin de trouver un partenaire pour la réalisation du projet.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

10. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NATHALIE JACCARD « POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, METTONS EN PLACE UN FRIGO COLLECTIF (COMMUNAUTAIRE) À RENENS ! », DU 4 FÉVRIER 2021

Résumé

La consommation alimentaire en Suisse génère un gaspillage important. Il représente un impact environnemental ainsi qu'un coût à la charge de la population suisse. Afin de faire face à ce défi, le postulat demande à la Municipalité de prendre exemple sur d'autres initiatives existantes en Suisse et de mettre en œuvre un système de frigo collectif (communautaire). La gestion de ce dernier pourrait être confiée à une association renanaise ou à une structure associative déjà active dans ce domaine.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Renens thématise la question du gaspillage alimentaire dans son Plan Climat. Le frigo collectif en constitue l'une des mesures à mettre en place pour participer à sa diminution. Tel qu'annoncé dans le préavis N° 74-2024, une réflexion est ainsi en cours pour identifier les meilleures modalités pour concrétiser cette offre.

A ce jour, aucune solution pleinement satisfaisante n'a pu être mise en œuvre. Les acteurs vaudois qui proposent la mise en place de frigos collectifs se basent sur une implication active de citoyens bénévoles ou d'associations disposant d'un espace surveillé. Dans ce contexte, la Ville de Renens peut jouer un rôle de facilitatrice (notamment en finançant l'achat de matériel) et de mise en contact entre une association ou des bénévoles renanais avec l'un des prestataires du service de frigo collectif. Cependant, aucune solution opérationnelle n'a pu être concrétisée à ce jour.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

11. MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL SILVIO TORRIANI « RENENS : SANS PUBLICITÉ COMMERCIALE ? », DU 29 AVRIL 2021

Résumé

La motion souligne l'importance d'orienter la réflexion relative à l'affichage public à Renens par rapport à l'impact de la publicité commerciale sur les enfants, les modes et espaces de vie, ainsi que les habitudes de consommation. Il est demandé à la Municipalité d'élaborer un nouveau règlement sur les procédés de réclame par voie d'affichage prenant en compte ces interrogations.

Réponse de la Municipalité

Après un premier processus de réflexion pour un nouveau concept d'affichage, la Municipalité avait présenté un projet à fin 2019 qui comprenait notamment un nouveau règlement ainsi que des directives d'application. Pour rappel, ce dernier prévoyait trois catégories d'affichage : commercial, culturel et de prévention. En outre, le concept tablait alors sur une diminution générale de la surface à disposition pour l'affichage commercial en particulier, ainsi qu'une réorganisation, voire un renforcement pour les deux autres catégories. Il définissait également une organisation de l'affichage en fonction de zones, avec une concentration de l'affichage commercial sur les axes routiers et une concentration de l'affichage culturel et lié à la prévention au centre-ville.

Les propositions concernées n'ayant pas fait l'objet d'un consensus suffisant dans le cadre de la commission d'étude du préavis, la Municipalité avait décidé de retirer le projet pour révision.

Entre-temps, l'environnement et le contexte ont changé en raison d'événements tels que la pandémie de Covid, mais aussi d'une priorité accordée aux développements d'un Plan Climat et d'un Plan d'affectation communal (PACom). De plus, les chantiers en cours sur le territoire communal ne permettent pas dans l'immédiat la mise en place d'une nouvelle stratégie d'affichage commercial.

La perception de la ville de demain a changé, impliquant une réflexion supplémentaire pour fournir une réponse exhaustive à la présente motion. C'est dans cette optique qu'un travail de fond a débuté en 2024 pour mettre à jour l'entier de l'encadrement communal sur les procédés de réclame – procédés qui incluent la gestion de l'affichage public. Dans l'intervalle, tel qu'annoncé dans le préavis N° 74-2024, la convention d'affichage entre la Ville de Renens et son prestataire est reconduite d'année en année et la stratégie est de ne pas remplacer les panneaux enlevés en raison des chantiers.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à cette motion.

12. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL BYRON ALLAUCA « CRÉATION D'UNE CARTE D'APPARTENANCE COMMUNALE : UN OUTIL DE COHÉSION SOCIALE ET VIVRE ENSEMBLE », DU 24 JUIN 2021

Résumé

Le postulat met en évidence la nécessité d'intervenir en faveur des personnes vivant dans les communes sans un statut légal ou avec un statut précaire. Son objectif est dès lors de proposer un outil de cohésion sociale qui soit également un instrument facilitateur pour l'accès aux prestations communales et pour l'implication citoyenne à l'échelle communale. Il est demandé à la Municipalité, sur la base d'exemples tels que Zurich ou la Chaux-de-Fonds, d'étudier la création d'une carte locale qui permette aux personnes d'accéder aux prestations sociales et culturelles locales, mais aussi de favoriser un sentiment d'appartenance.

Réponse de la Municipalité

La mise sur pied d'une carte d'appartenance communale, ou carte citoyenne, doit favoriser l'intégration des personnes sans statut légal, en proposant un moyen de reconnaissance de leur présence dans la commune, sans toutefois se substituer aux documents officiels. Le projet de carte, telle qu'esquissé par le postulat, ne se limite pas exclusivement aux personnes dites sans-papiers, mais s'inscrit dans une logique transversale et inclusive, ouverte à divers publics. Il se présente ainsi comme un outil politique et social, et a pour principe fondamental que toute personne vivant sur le territoire communal, quelle que soit sa situation administrative, fait partie intégrante de la communauté locale.

Une réflexion de fond a été lancée en 2025 sur la définition d'un concept de carte citoyenne à Renens ou dans un périmètre régional.

Les démarches ont consisté à s'intéresser à des modèles existants. Un projet similaire est en cours de réflexion à Zurich, Berne, Lausanne, Yverdon-les-Bains et Bienne. Ces projets se basent sur diverses études et reposent sur des ressources variables. Seule la Ville de la Chaux-de-Fonds a pu jusqu'ici concrétiser une carte citoyenne. Sa mise en œuvre s'avère toutefois exigeante, en matière de coordination transversale, de ressources et de moyens techniques.

Une première rencontre a ainsi été organisée en début d'année, avec la déléguée à l'intégration de la Ville de La Chaux-de-Fonds qui a présenté leur modèle, testé depuis bientôt deux ans. Les acteurs des milieux de l'accueil de personnes sans-papiers ainsi que des secteurs intégration des communes de la région lausannoise ont également été conviés à cette séance.

Le travail a ensuite porté sur l'établissement pour Renens d'un benchmark des pratiques en la matière dans les principales villes de Suisse. Renens a également participé à un atelier sur les cartes citoyennes dans le cadre du Forum sur le sans-abrisme.

Une deuxième rencontre a été organisée à l'automne, réunissant le postulant, plusieurs déléguées à l'intégration et des représentant·e·s d'administrations communales vaudoises, ainsi que des représentant·e·s de la direction de Caritas. Cette discussion a permis de pointer des intérêts communs mais aussi des outils déjà existants. Parmi ces derniers, il faut citer la CarteCulture et la Carte épicerie de Caritas, ainsi que le projet de la Chaux-de-Fonds.

La CarteCulture :

- donne accès à un vaste éventail d'activités : culture, loisirs, bien-être, formations, magasin Caritas;
- est accessible à toute personne subsidiée. La demande se fait une seule fois et le renouvellement est automatique tant que le subside est accordé;
- repose sur une base de données centralisée à Caritas (non accessible aux services communaux et/ou cantonaux);
- les personnes suivies par l'EVAM (permis F, N, S) sont également éligibles.

La Carte épicerie de Caritas :

- propose une accessibilité plus large. Elle s'adresse notamment aux nouvelles personnes arrivées dans le canton, aux détenteurs de permis B étudiants, aux personnes avec saisie sur salaire ou sans assurance-maladie;
- est utilisable avant l'obtention de la CarteCulture;
- ne repose pas sur une base de données centralisée.

Ces deux modèles offrent ainsi des pistes concrètes pour imaginer une future carte citoyenne, tant sur le plan technique que social. Le défi principal est qu'elle puisse toucher l'ensemble des bénéficiaires potentiels et pas uniquement les personnes disposant d'une subvention.

Concernant la Ville de la Chaux-de-Fonds, une carte citoyenne a été mise en œuvre depuis le 1^{er} mars 2024. Pour cela, elle s'est basée sur une monnaie locale et son infrastructure (base de données, communication, relais web, etc.). Pour gérer ce projet, un poste de travail dédié a été créé. Concrètement, la carte citoyenne est reliée à un bureau d'information, lui-même rattaché au service de l'intégration.

Ce projet a fait l'objet d'une analyse au travers de plusieurs catégories de personnes : les membres de l'administration, des personnes sans-papiers, des associations, des citoyen-ne-s. L'étude qui en résulte souligne qu'une telle carte permet de nouvelles opportunités tout en rencontrant de nombreuses difficultés de mise en œuvre. Parmi les principaux enseignements, on peut notamment citer les points suivants :

- la carte est un outil évolutif, permettant de faire remonter les obstacles à la participation (le choix de la Chaux-de-Fonds a été de le mettre en œuvre sans attendre d'avoir un modèle idéal);
- elle est intégrée à la monnaie locale, ce qui la rend nominative et liée à un fichier interne;
- elle est destinée aux personnes sans-papiers, aux personnes marginalisées, aux détenteurs de permis F, ainsi qu'aux réfugié-e-s, mais également à l'ensemble de la population;
- sa légitimité est renforcée du fait qu'elle a été activée par la Ville elle-même;
- elle est un outil de transversalité entre les services communaux;
- une hausse de la fréquentation de la bibliothèque a été constatée suite à son introduction;
- pour les personnes sans-papiers, la carte facilite certaines démarches, témoigne de leur intégration et renforce le sentiment d'appartenance;
- une version numérique est actuellement à l'étude;
- la démarche chaux-de-fonnière s'est voulue progressive (commencer par le réalisable et avancer par petites étapes);
- cette démarche a montré l'importance d'identifier clairement les bases légales pour que la Commune accepte la carte comme un document local légitimant la présence.

A Renens, au terme de plus d'une année de démarches et de rencontres, plusieurs constats se dégagent : le projet est pertinent, tant pour l'intégration que pour la cohésion sociale et la lutte contre le non-recours. Il valorise le sentiment d'appartenance et constitue un outil complémentaire à une politique d'intégration active. Cependant, sa mise en œuvre est complexe et coûteuse.

Pour ces raisons, il est proposé de travailler avec d'autres Villes vaudoises dans la perspective d'un partage d'expériences et en poursuivant les objectifs suivants :

- définir un modèle partagé;
- résoudre les questions techniques et juridiques;
- développer des partenariats avec les associations concernées par les buts de la carte citoyenne ;
- mutualiser les ressources que le projet demande.

Les pistes explorées suggèrent la création d'une plateforme commune. L'objectif de cette plateforme serait de définir les modalités et les moyens de réalisation d'une carte citoyenne. Quatre communes ont pour l'instant manifesté leur intérêt : Lausanne, Vevey, Nyon et Renens. Elles porteraient ladite plateforme de manière alternée et solidaire.

Au vu des éléments figurant dans le rapport d'évaluation de la Chaux-de-Fonds, il existe une vraie opportunité pour que des villes se coordonnent pour mettre sur pied ce type de projet. Les associations peuvent collaborer, soutenir, mais le caractère formel d'une « démocratie par en bas » doit être porté par les communes.

La Municipalité a d'ores et déjà confirmé sa participation à ce projet d'avenir. Elle informera le Conseil communal de chaque avancée dans la mise en place de cette plateforme et surtout des premières réalisations allant dans le sens du projet de base de la carte citoyenne.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca.

13. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL PIERRE BORLOZ « BIENVENUE AU CENSUY », DU 9 SEPTEMBRE 2021

Résumé

Le postulat propose la création d'une zone de rencontres et de convivialité auprès de l'édicule public du parking du Censuy. Pour concrétiser cette proposition, le postulat demande à la Municipalité : le déplacement des containers du côté du terrain de foot principal ; l'aménagement de deux à quatre bancs le long du chemin du Censuy accolés à la bande herbeuse dos au Centre Technique Communal (CTC); l'aménagement autour des tables du ping-pong d'un ou deux bancs ; la suppression d'une grande partie des places de parcs ; la modification de l'emplacement du passage piétons au sud du CTC.

Réponse de la Municipalité

Les différents points soulevés dans le postulat de M. Pierre Borloz ont été intégrés dans le projet de requalification du centre sportif du Censuy et de ses alentours.

Le préavis N° 88-2025 relatif au crédit de construction a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 9 octobre 2025.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz dans le cadre du préavis N° 88-2025.

14. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FRÉDÉRIQUE BEAUVOIS « MA RÉCRÉ SE MET AU VERT : POUR QUE RENENS DISE ADIEU AU BÉTON DANS SES COURS D'ÉCOLE », DU 7 OCTOBRE 2021 / POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE ELODIE GOLAZ GRILLI « VERS UNE ÉCOLE ET DES LIEUX D'ACCUEIL PLUS DURABLES ET POUR TOUS LES GENRES : POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION », DU 7 OCTOBRE 2021 / POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE COLETTE RACLOZ « DES BANCS DE L'AMITIÉ DANS LES COURS DE RÉCRÉS », DU 7 SEPTEMBRE 2023

Résumé

Le postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois demande une réflexion sur les cours d'école et leur état actuel caractérisé par une forte présence de béton et l'absence d'espaces verts.

Il est ainsi demandé à la Municipalité de repenser les cours d'école communales dans une vision recentrée sur le contact avec la nature ainsi qu'un partage équitable des espaces communs entre les enfants.

Le postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un plan d'action pour une école, des lieux d'accueil et des espaces publics plus durables et pour tous les genres. Il est demandé à la Municipalité de poursuivre ainsi un aménagement des espaces qui soit durable et accessible à toutes et à tous, avec une multiplication et une différenciation des offres.

Le postulat de Mme la Conseillère communale Colette Racloz demande à la Municipalité de mettre en place des bancs de l'amitié dans les cours d'écoles primaires de Renens afin de lutter contre l'isolement et le harcèlement scolaire.

Réponse de la Municipalité

Ces trois postulats s'inscrivent dans une réflexion qui dépasse le simple aménagement urbain. Ils font ainsi écho à un débat plus vaste sur le concept de durabilité.

La Direction Bâtiments-Domains-Logement est mandatée, en collaboration avec les différents services concernés, pour la rédaction d'un concept tenant compte de l'ensemble des points remontés dans les postulats et des problématiques non seulement des préaux scolaires, mais également de leurs alentours et des trajets entre les domiciles des écolières et écoliers et leurs écoles (durabilité, inclusivité, santé, et mobilité). Une fois que ce concept global, soutenu désormais financièrement par la Confédération, sera validé par la Municipalité, un préavis suivra courant 2026 auprès du Conseil communal afin de réaliser ce projet pilote sur le site scolaire de Florissant. Par la suite, les adaptations des autres sites scolaires suivront également via de nouveaux préavis qui seront déposés au Conseil communal.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ces trois postulats.

15. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ALI KORKMAZ « ACHAT PAR LA COMMUNE DE RENENS DE LA PARCELLE 847 SITUÉE SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'AVENUE DE LONGEMALLE (JARDINS FAMILIAUX) », DU 3 FÉVRIER 2022

Résumé

Le postulat de Monsieur le Conseiller communal Ali Korkmaz met en évidence la forte demande des Renanaïses et des Renanais pour des jardins familiaux. Pour y répondre, il propose à la Municipalité d'étudier la possibilité d'acheter la parcelle N° 847, propriété de la Ville de Lausanne, qui est aujourd'hui déjà utilisée pour des jardins familiaux.

Réponse de la Municipalité

Comme annoncé dans le préavis N° 74-2024, la parcelle N° 847 est actuellement au cœur des discussions entre la Ville de Lausanne, la Fabrique de Malley et la Ville de Renens pour les négociations relatives au développement du quartier Malley-Gazomètre.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

16. POSTULAT DE MMES LES CONSEILLÈRES COMMUNALES MARIE SCHNEIDER ET JOËLLE ZAHND « EN ATTENDANT LES TRANSPORTS PUBLICS GRATUITS POUR TOUTES ET TOUS - UN ABONNEMENT DE BUS POUR TOUS LES ENFANTS / JEUNES EN FORMATION (JUSQU'À 25 ANS) ET LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AVS/AI DE RENENS ! », DU 10 MARS 2022

Résumé

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'offrir gratuitement un titre de transport Mobilis (zones 11 et 12) aux jeunes jusqu'à 25 ans et aux bénéficiaires de l'AVS/AI de la Ville.

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre du préavis N° 85-2025 relatif à la révision du Fonds communal pour le développement durable, la Municipalité proposait une réponse au postulat en question en intégrant de nouvelles mesures de subventions pour la mobilité durable et en particulier pour l'utilisation des transports publics.

Les mesures contenues dans le préavis encouragent l'utilisation des transports en commun tout en tenant compte de l'impact financier pour les ménages renanais, notamment en lien avec le relèvement de la taxe spécifique sur la consommation d'électricité. Consciente des limites financières actuelles, la Municipalité a estimé qu'une gratuité totale des transports publics, telle que demandée dans le postulat, ne pouvait être mise en œuvre dans l'immédiat. Néanmoins, les propositions formulées dans le préavis tiennent compte de l'esprit du postulat en introduisant des subventions ciblées et renforcées.

Le Conseil communal, tout en approuvant le préavis dans son ensemble, a refusé la réponse formelle au postulat. Dans ce contexte, la Municipalité prend acte de cette décision et souligne que les mesures de subventionnement adoptées entraîneront des améliorations significatives dans l'accès aux transports publics pour les publics concernés.

La Municipalité s'engage à poursuivre la réflexion sur les objectifs du postulat dans le futur, en évaluant les effets concrets des nouvelles subventions mises en place. Cette évaluation permettra d'envisager, le moment venu, des ajustements ou des extensions du dispositif, dans le respect des capacités financières de la Commune et en cohérence avec les principes de durabilité et d'équité sociale.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

17. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE ELODIE GOLAZ GRILLI « DYNAMISER ET RENDRE ATTRACTIVES LES RUES DE RENENS », DU 19 MAI 2022

Résumé

Le postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de mettre en œuvre des initiatives et des aménagements provisoires pour dynamiser et rendre attractives les rues de Renens.

Réponse de la Municipalité

Depuis de nombreuses années, la Ville traverse une phase de changements et d'évolution qui impacte tant la mobilité que l'aménagement urbains. De grands projets tels que la modernisation de la gare ainsi que le chantier du tram contribuent directement à une dynamisation des rues avoisinantes.

En parallèle, des investissements pour une augmentation des espaces verts et la végétalisation des rues sont mis en place. Le Mail du Marché en est un exemple représentatif.

En complément aux projets susmentionnés, un préavis relatif à la promotion économique sera déposé au Conseil communal dans sa séance de février 2026.

Afin de répondre de manière exhaustive au postulat, un préavis sera déposé au Conseil communal dans sa séance du 11 décembre 2025. Celui-ci présentera un compte rendu détaillé des actions entreprises par la Commune en lien avec les thématiques soulevées par la postulante.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité renvoie au préavis N° 92-2025 « Une Ville animée – Un état des lieux » quant au traitement de la réponse proposée pour le postulat de Madame Elodie Golaz Grilli.

18. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE VERENA BERSETH RELATIF À LA MISE À 30 KM/H DE LA RUE DU SIMPLON, DU 2 MARS 2023

Résumé

Le postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de mettre la rue du Simplon et les autres rues du quartier à 30 km/h pour la sécurité des élèves du collège.

Réponse de la Municipalité

Des projets routiers d'ampleur sont actuellement en cours tels que le futur tram et le bus à haut niveau de service (BHNS). Ces chantiers ont un impact considérable sur la circulation à Renens. La Municipalité attend la fin des chantiers afin de pouvoir étudier une mise à 30 km/h du quartier du Simplon.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

19. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL BYRON ALLAUCA « POUR UN CONTRÔLE DES LOYERS EN PÉRIODE DE PÉNURIE », DU 11 MAI 2023

Résumé

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'effectuer des contrôles périodiques des rendements locatifs immobiliers sur le territoire de la commune.

Réponse de la Municipalité

L'absence actuelle d'un-e responsable de l'Office du Logement au sein de la Commune ne permet pas d'examiner quelles seraient les solutions possibles pour un tel contrôle.

À priori, les différentes discussions récentes entre les responsables logement au niveau suisse (conférence nationale de l'Office Fédéral du Logement) du 7 novembre à Berne semblent indiquer qu'une majorité politique aux Chambres Fédérales permettant d'adapter le droit du bail en ce sens ne peut être atteinte. Une action au niveau communal serait, en l'état, contraire au droit supérieur.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

20. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE LUCIE MAUCH « POUR UNE PROTECTION ADAPTÉE DE LA PLACE DE JEUX DE LA PLACE DU MARCHÉ », DU 11 MAI 2023

Résumé

Le postulat demande à la Municipalité d'examiner la possibilité d'installer une barrière de protection de la place de jeux à la place du Marché compte tenu de la proximité de la route.

Réponse de la Municipalité

Le service Gestion urbaine-Développement Durable, en concertation avec la Police de l'Ouest lausannois (POL), a examiné avec attention le postulat de Mme la Conseillère communale Lucie Mauch.

Depuis son ouverture il y a un an et demi, la place de jeux de la place du Marché fonctionne sans incident notable. Aucun signalement n'a été enregistré par les usagers ni par la POL, à l'exception de la présente intervention. Ce constat témoigne d'un usage serein et maîtrisé de l'espace.

La Ville tient à préserver une approche fondée sur la responsabilisation des usagers du domaine public. L'absence de barrière incite à une vigilance partagée, tant dans les déplacements piétons que dans les activités ludiques. À l'inverse, la présence d'une clôture peut induire un sentiment de sécurité excessive, favorisant des comportements plus impulsifs (courses rapides, tirs de ballons plus puissants), et donc une forme de déresponsabilisation.

D'un point de vue urbanistique, une barrière efficace devrait être de taille conséquente, ce qui compromettrait la perméabilité piétonne et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Elle créerait une rupture entre les parties nord et sud du Mail, ainsi que le long de l'avenue du 14-Avril, nuisant à la qualité de l'espace public. Il convient également de souligner que depuis les aménagements liés au projet du tramway, une zone végétalisée a été implantée entre la place de jeux et la route du 14-Avril. Cette végétation joue un rôle de barrière naturelle, limitant l'accès direct au trottoir et constituant une zone tampon efficace.

Par ailleurs, une étude relative à l'abaissement de la vitesse de circulation est actuellement en cours, et la mise en service prochaine du tramway devrait entraîner une diminution progressive de la densité du trafic dans ce secteur, contribuant ainsi à renforcer la sécurité de manière structurelle.

En conclusion, la Municipalité estime que les aménagements existants, conjugués aux mesures en cours, permettent d'assurer une protection adaptée de la place de jeux sans recourir à une barrière physique. Elle reste toutefois attentive à l'évolution de la situation et ouverte à toute mesure complémentaire qui s'avérerait nécessaire.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Mme la Conseillère communale Lucie Mauch.

21. POSTULAT DE MMES LES CONSEILLÈRES COMMUNALES VERENA BERSETH ET JOËLLE ZAHND « LA RUE DU LAC N'EST PAS UNE ENTRÉE D'AUTOROUTE », DU 11 MAI 2023

Résumé

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de sécuriser d'avantage les parcours pour les piétons à rue du Lac.

Réponse de la Municipalité

En juin 2025, la Municipalité a testé la mise en impasse de la rue du Lac. Lors de la séance publique organisée en septembre 2025, les habitant-e-s se sont majoritairement opposé-e-s à ce projet et ont proposé l'instauration d'un sens unique en montée. Après étude, le service Infrastructures-Mobilité et la Police de l'Ouest lausannois ont confirmé la faisabilité de cette solution. Ainsi, une phase test du sens unique sera mise en œuvre en janvier 2026 pour une durée de trois mois, suivie d'une évaluation au printemps 2026 avec les riverain-e-s. En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai et ainsi pouvoir y répondre après l'évaluation au printemps 2026.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

22. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE ANGELA THODE « DES MARQUAGES TACTILO-VISUEL À L'ATTENTION DES AVEUGLES ET MALVOYANTS », DU 11 MAI 2023

Résumé

Le postulat demande à la Municipalité de mettre en place une stratégie répondant aux besoins des aveugles et malvoyants par le biais de marquages tactilo-visuels pour l'utilisation des transports en commun et dans les espaces publics.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a tenu compte de cette exigence dans ses projets réalisés récemment, dont en particulier la rénovation du site de la gare qui est accessible de façon universelle et conforme à la Loi fédérale suisse sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand).

Plusieurs autres mesures concrètes sont prévues dans le cadre des projets de mobilité en cours. Les arrêts du bus à haut niveau de service (BHNS) ainsi que ceux du futur tram seront équipés de marquages tactilo-visuels afin de faciliter l'orientation et la sécurité des personnes aveugles et malvoyantes.

De plus, l'ensemble des arrêts de transports publics sur le territoire de la Ville seront réaménagés dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHAND). Ils intégreront également des carrés tactilo-visuels adaptés aux besoins des personnes malvoyantes (préavis N° 76-2024). Cette démarche permettra d'assurer la conformité de ces arrêts à 100% d'ici 2028.

Une fois ces chantiers terminés, l'analyse pourra être reprise sur une base stabilisée.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

23. MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL FRANÇOIS DELAQUIS « POUR UN PASSAGE D'UN CONCEPT DE MANIFESTATIONS PROPRES ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT DE 2009 À UN RÈGLEMENT ACTUALISÉ EN FONCTION DES BESOINS DES ORGANISATEURS, DE LA POPULATION ET DE L'ENVIRONNEMENT », DU 9 NOVEMBRE 2023

Résumé

La motion demande à la Municipalité une mise à jour du règlement communal relatif à l'organisation des manifestations. Le Conseiller communal demande une actualisation et une attention plus poussée pour le gaspillage d'énergie, de matériel et alimentaire.

Réponse de la Municipalité

Un travail est actuellement en cours pour répondre à la motion de M. le Conseiller communal François Delaquis. L'analyse des règlements cantonaux et communaux existants, notamment celui de Renens, ainsi que les échanges avec la Police de l'Ouest lausannois, ont mis en évidence qu'un règlement communal spécifique nécessiterait une révision du règlement intercommunal de la police, ce qui complexifierait la démarche.

La Municipalité a donc choisi de développer une directive opérationnelle. Celle-ci définira clairement les exigences à l'égard des organisateurs et organisatrices de manifestations, tout en harmonisant les pratiques et les dérogations en matière environnementale. Une première version est en cours de finalisation et sera soumise à validation municipale au courant du printemps 2026.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à cette motion.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis municipal N° 93-2025 de la Municipalité du 1^{er} décembre 2025,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2024.

De considérer qu'il a été répondu aux postulats suivants :

- Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Transformation numérique : une reconfiguration de la notion de service public pour notre Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter », du 12 décembre 2019
- Postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca « Création d'une carte d'appartenance communale : un outil de cohésion sociale et vivre ensemble », du 24 juin 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « Bienvenue au Censuy », du 9 septembre 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Lucie Mauch « Pour une protection adaptée de la place de jeux de la place du Marché », du 11 mai 2023

De renvoyer à la validation des préavis ad hoc le postulat suivant :

- Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Dynamiser et rendre attractives les rues de Renens », du 19 mai 2022

D'accepter de repousser le délai de réponse aux motions et postulats suivants :

- Motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000
- Postulat de Mme la Conseillère communale Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons », du 20 juin 2013 / Motion de M. le Conseiller communal Vincent Keller « Pour un centre-ville du XXI^e siècle : moderne et piétonnier », du 7 mars 2013

- Postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens », du 20 juin 2013
- Motion de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015
- Postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », du 11 mai 2017
- Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver », du 10 octobre 2019
- Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé « Un braquet solidaire », du 8 octobre 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! », du 4 février 2021
- Motion de M. le Conseiller communal Silvio Torriani « Renens : sans publicité commerciale ? », du 29 avril 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ma récré se met au vert : pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école », du 7 octobre 2021 / Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Vers une école et des lieux d'accueil plus durables et pour tous les genres : pour la mise en œuvre d'un plan d'action », du 7 octobre 2021 / Postulat de Mme la Conseillère communale Colette Racloz « Des bancs de l'amitié dans les cours de récré », du 7 septembre 2023
- Postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz « Achat par la Commune de Renens de la parcelle 847 située sur le périmètre de l'avenue de Longemalle (jardins familiaux) », du 3 février 2022
- Postulat de Mmes les Conseillères communales Marie Schneider et Joëlle Zahnd « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous - un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! », du 10 mars 2022
- Postulat de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relatif à la mise à 30 km/h de la rue du Simplon, du 2 mars 2023
- Postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca « Pour un contrôle des loyers en période de pénurie », du 11 mai 2023
- Postulat de Mmes les Conseillères communales Verena Berseth et Joëlle Zahnd « La Rue du Lac n'est pas une entrée d'autoroute », du 11 mai 2023
- Postulat de Mme la Conseillère communale Angela Thode « Des marquages tactilo-visuel à l'attention des aveugles et malvoyants », du 11 mai 2023
- Motion de M. le Conseiller communal François Delaquis « Pour un passage d'un concept de manifestations propres et respectueuses de l'environnement de 2009 à un Règlement actualisé en fonction des besoins des organisateurs, de la population et de l'environnement », du 9 novembre 2023

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} décembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre



Membres de la Municipalité concerné.e.s:

- Jean-François Clément;
- Oumar Niang;
- Tinetta Maystre;
- Karine Clerc;
- Nathalie Jaccard;
- Patricia Zurcher Maquignaz;
- Didier Divoirne.